EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

FRANCE VICTIMES 44
Pôle associatif Désiré Colombe
8 rue Arsène Leloup
44100 NANTES

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31/12/2024

EXPERTISE | AUDIT | CONSEIL

FRANCE VICTIMES 44

Association Loi 1901
Pôle associatif Désiré Colombe
8 rue Arsène Leloup
44100 NANTES

SIREN : 351 672 159

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

****

Ce rapport comporte 22 pages y compris celle-ci.

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « FRANCE VICTIMES 44 » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Subventions d'exploitation**

Nous nous sommes assurés de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes en lien avec les mécanismes comptables des subventions reçues par votre association. Nous avons contrôlé la correcte comptabilisation des subventions, tant au niveau des flux figurant au compte de résultat que des soldes des comptes de bilan (notamment les postes « autres créances » et « produits constatés d'avance »).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 11 mars 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Treillières le 17 Juin 2025

Pour la SAS ORECO,
Commissaires aux comptes

Matthieu GUINE
Commissaire aux comptes



COMPTE DE RÉSULTAT

FRANCE VICTIMES 44 NANTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations		185.00	-185.00	-100.00
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	43 683.66	44 072.11	-388.45	-0.88
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	525 000.00	522 100.00	2 900.00	0.56
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	9 182.40	5 894.85	3 287.55	55.77
Contributions financières				
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	5 812.12	3 729.59	2 082.53	55.84
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5.48	3.83	1.65	43.08
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**583 683.66**	**575 985.38**	**7 698.28**	**1.34**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	48 685.30	45 762.74	2 922.56	6.39
Aides financières	200.00		200.00	
Impôts, taxes et versements assimilés	20 454.65	20 771.53	-316.88	-1.53
Salaires et traitements	387 736.94	386 352.14	1 384.80	0.36
Charges sociales	126 201.47	123 964.54	2 236.93	1.80
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 197.61	3 921.71	-724.10	-18.46
Dotations aux provisions	19 748.00		19 748.00	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	22.94	3.82	19.12	500.52
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**606 246.91**	**580 776.48**	**25 470.43**	**4.39**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-22 563.25**	**-4 791.10**	**-17 772.15**	**-370.94**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 271.38	3 470.20	1 801.18	51.90
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**5 271.38**	**3 470.20**	**1 801.18**	**51.90**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**5 271.38**	**3 470.20**	**1 801.18**	**51.90**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**-17 291.87**	**-1 320.90**	**-15 970.97**	

COMPTE DE RÉSULTAT

FRANCE VICTIMES 44 NANTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		4 519.26	-4 519.26	-100.00
Sur opérations en capital	1 200.00	1 200.00		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**1 200.00**	**5 719.26**	**-4 519.26**	**-79.02**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		492.80	-492.80	-100.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		**492.80**	**-492.80**	**-100.00**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**1 200.00**	**5 226.46**	**-4 026.46**	**-77.04**
Participation des salariés aux résultats **(VII)**				
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	1 060.00	662.00	398.00	60.12
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**590 155.04**	**585 174.84**	**4 980.20**	**0.85**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**607 306.91**	**581 931.28**	**25 375.63**	**4.36**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**-17 151.87**	**3 243.56**	**-20 395.43**	**-628.80**

BILAN

BILAN ACTIF

FRANCE VICTIMES 44 NANTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	677.19	677.19		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	22 868.30	18 518.39	4 349.91	5 578.92
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	**23 545.49**	**19 195.58**	**4 349.91**	**5 578.92**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	44 813.66		44 813.66	37 830.44
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	10 869.12		10 869.12	7 812.00
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	218 053.87		218 053.87	221 887.21
Charges constatées d'avance	202.27		202.27	2 285.25
TOTAL (II)	**273 938.92**		**273 938.92**	**269 814.90**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**297 484.41**	**19 195.58**	**278 288.83**	**275 393.82**

BILAN PASSIF

FRANCE VICTIMES 44 NANTES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

En Euro

PASSIF		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité		167 303.07	164 059.51
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		-17 151.87	3 243.56
	Situation nette (sous total)	*150 151.20*	*167 303.07*
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement		1 492.60	2 692.60
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	**151 643.80**	**169 995.67**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
	TOTAL (II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques		19 748.00	
Provisions pour charges			
	TOTAL (III)	**19 748.00**	
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 014.66	12 535.64
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		97 882.37	92 862.51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	**106 897.03**	**105 398.15**
Ecarts de conversion passif	**(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**278 288.83**	**275 393.82**

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet d'accueillir toute personne s'estimant victime d'une infraction pénale, d'actes de terrorisme, d'accidents collectifs, de sinistres sériels (sanitaires, industriels, alimentaires ou de santé oublique) et de catastrophes naturelles.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association propose une écoute privilégiée et un soutien psychologique pour aider les victimes qui s'adressent à elle, pour indentifier leurs difficultés et répondre à leurs attentes : information sur leurs droits, accompagnement dans les démarches et orientation vers les services spécilalisés.

Les moyens mis en oeuvre :

L'association s'appuie sur une équipe de 11 salairés, composée majoritairement de juristes et de psychologues, et bénéficie de financement des pouvoirs publics dont, principalement, le Ministère de la justice et Nantes métropole.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 278 288.83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -17 151.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	4 ans
- Matériel de bureau	3 à 4 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucun bénévole intervient dans la mise en oeuvre de l'action de l'association.

Il a été choisi de ne pas valoriser le temps passé par les membres de l'association dans le cadre de leurs fonctions et missions institutionnelles.

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	677		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	20 900		1 969
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	20 900		1 969
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL			
		TOTAL GENERAL	21 577		1 969

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			677	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			22 868	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			22 868	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL				
		TOTAL GENERAL			23 545	

En Euro

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		677			677
TOTAL		677			677
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	15 321	3 198		18 518
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		15 321	3 198		18 518
TOTAL GENERAL		**15 998**	**3 198**		**19 196**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C — Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'association est concernée par l'extension de la prime SEGUR. Toutefois, l'association n'appliquant pas de convention collective, il n'est pas tranché à ce jour que ce soit une obligation. En l'état, il a été constitué une provision pour risque de 19 748 € pour une éventuelle obligation au 1er août 2024.

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		19 748.00			19 748.00
TOTAL		**19 748.00**			**19 748.00**

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :	
d'exploitation	19 748.00
financières	
exceptionnelles	

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		44 814	44 814	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers	7 500	7 500	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	(3)	3 369	3 369	
	Charges constatées d'avance		202	202	
	TOTAUX		**55 885**	**55 885**	

Renvois

(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	202
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**202**

PRODUITS À RECEVOIR

Les autres créances concernent des subventions à recevoir pour 7 500 €.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 231
Autres créances	10 869
Disponibilités	
TOTAL	**16 100**

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	164 059.51	3 243.56	3 243.56		167 303.07
Excédent ou déficit de l'exercice	3 243.56	-3 243.56	2 596.13	3 243.56	2 596.13
Subventions d'investissement	2 692.60			1 200.00	1 492.60
TOTAUX	**169 995.67**		**5 839.69**	**4 443.56**	**171 391.80**

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice montant global	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice montant global
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Affectées à des biens renouvelables				
REGION PDL	6 000.00			6 000.00
TOTAL	**6 000.00**			**6 000.00**
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Affectées à des biens renouvelables				
REGION PDL	3 307.40	1 200.00		4 507.40
TOTAL	**3 307.40**	**1 200.00**		**4 507.40**

RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Subventions d'exploitation		318 000.00	207 000.00			525 000.00
		318 000.00	**207 000.00**			**525 000.00**

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		9 015	9 015		
Personnel & comptes rattachés		50 062	50 062		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		41 277	41 277		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	1 060	1 060		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	5 483	5 483		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**106 897**	**106 897**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 300
Dettes fiscales et sociales	74 169
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**80 469**

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 76 660.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	37.94 %
Taux d'actualisation	3.30 %
Table de mortalité	TV 88/90
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	
en fonction des classes d'âges	

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ORECO

8 Rue des Frères Lumières ZA Ragon 2

44119 TREILLIERES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 582	4 407
TOTAL	**4 582**	**4 407**

ORECO
Commissaire aux Comptes

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Conformément à la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, l'association indique que les trois plus hauts cadres dirigeants sont la présidente, la trésorière et la directrice. Toutefois, aucune information sur les rémunérations ne sera fournie car les deux premiers dirigeants nommés sont bénévoles et, qu'ainsi, le fait de déclarer les sommes reviendrait à divulguer la rémunération de la directrice et ne pas respecter ainsi le principe de confidentialité.

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	**11.15**	**10.89**
Ingénieurs et cadres	10.03	10.03
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1.12	0.86
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ORECO
Commissaire a[illegible]ntes